

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

COMMISSION NATIONALE D'ORGANISATION DE L'EXAMEN
NATIONAL DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS)

NATIONAL COMMISSION FOR THE ORGANIZATION OF
BTS EXAM

Examen National du Brevet de Technicien Supérieur – Session de juin-juillet 2006

Spécialité/Option : CEJO

Epreuve : Droit de l'Information et de la Communication Sociale

Durée : 2 heures

I- Connaissance des principes (6pts)

- 1- Quels sont les deux grands objectifs du droit de l'information et de la communication (2pts)
- 2- L'environnement juridique des Médias est composé de trois éléments. Citez deux de ces trois éléments (2pts)
- 3- En matière de droit pénal, la presse dispose d'un régime particulier. Quel est ce régime et en quoi consiste t-il ? (2pts).

II – Connaissances théoriques (6pts)

- 1- Qu'est ce que la clause de conscience en journalisme ? (2pts)
- 2- Existe t-il une différence entre les notions de déclaration préalable et d'autorisation préalable ? (2pts).
- 3- Qu'est –ce que l'action publique en droit pénal de la presse ou en matière de justice ? (2pts)

III- Cas pratique (8pts)

A la suite d'un match de football, une bagarre de rue a opposé les jeunes du quartier Emaná à ceux du quartier Olembé. M. MBITA du quartier Emaná qui est champion de Karaté a fait prévaloir sa maîtrise de l'art du combat pour

1/2

mettre en déroute le camp adverse. Pendant la bagarre, un cameraman d'une chaîne de télévision de la ville de Yaoundé a eu le temps de filmer la mêlée.

M. MBITA en sa qualité de haut gradé de la Fédération camerounaise de Karaté ne voudrait pas être sanctionnée par cette dernière qui interdit à ses membres de se battre dans la rue. M. MBITA voudrait donc tout mettre en œuvre pour empêcher la diffusion des images prises par la chaîne de télévision lors de son journal des faits divers qui passera dans un mois.

Il vient vous consulter pour savoir :

- 1- S'il peut poursuivre la chaîne de télévision pour violation de son droit à l'image (4pts)
- 2- Avant la diffusion des images, M. MBITA intente une action auprès du tribunal de première instance de Yaoundé contre la chaîne de télévision. Cette démarche va t-elle prospérer ? (4pts).

2/2